Ministère de la Culture

4, boulevard Roosevelt

L-2912 Luxembourg

(+352) 247-88615

**Fiche d’information à remplir par la compagnie de danse n’ayant pas bénéficié de l’aide à la structuration 2020-2022**

**Avis important :** Le formulaire est à remplir sur ordinateur en français, allemand, luxembourgeois ou anglais. Il est à transmettre par courriel au ministère de la Culture à l’adresse [convention@mc.etat.lu](mailto:convention@mc.etat.lu).

**1. Identification de l’association sans but lucratif**

**Renseignements sur la compagnie de danse demanderesse :**

Nom de la compagnie de danse :

Forme juridique :

Matricule auprès du Service du registre national :

Numéro auprès du Registre de Commerce et des Sociétés (RCS) :

Siège de l’association : Code postal : Localité :

Téléphone :

Site internet :

**Responsable de l’ASBL (directeur artistique) :**

Nom, prénom :

E-mail : Téléphone :

Adresse : Code postal : Localité :

**Responsable de la demande d’aide à la structuration (si différent du directeur artistique) :**

Nom, prénom : Fonction :

E-mail : Téléphone :

Adresse : Code postal : Localité :

**Coordonnées bancaires de l’ASBL :**

Titulaire du compte :

Code BIC : Code IBAN :

**2. Pièces justificatives**

Veuillez attester la présence des documents requis en cochant les cases correspondantes :

Une lettre de motivation avec une description de la démarche artistique et de l’expérience dans le domaine de la chorégraphie (max. une page A4) ;

La présente fiche d’information, dûment complétée;

Un certificat d’affiliation à la Sécurité sociale du Grand-Duché de Luxembourg ;

Les statuts de l’association ;

Un curriculum vitae artistique du/de la chorégraphe, de la compagnie et des danseurs impliqués avec une liste des activités passées ;

Un portfolio (dossier artistique) ;

Une note d’intention du projet avec calendrier prévisionnel suivant les conditions liées à l’attribution (sur trois ans, prévoyant au moins une nouvelle création, quinze représentations et un partenariat avec un entrepreneur de spectacle à l’étranger. Ce partenariat peut être certifié par une lettre d’intention ou d’engagement du partenaire, un contrat signé de cession ou de coproduction ou une convention de résidence) ;

Un budget prévisionnel pluriannuel sur trois ans, analytique et équilibré, détaillant notamment les frais relatifs au programme artistique, l’ensemble des honoraires, les frais de communication et les frais liés à un encadrement professionnel sur le plan de l’administration, des relations publiques et de la diffusion ;

Toute autre pièce que vous estimez utile à l’appui de votre demande.

**3. Signature**

Je certifie l’exactitude et la conformité des données fournies

Fait à : Le :

Prénom et nom du demandeur :

Signature :